Préveranges - Le Magny

Une randonnée proposée par Sur les pas des Maîtres Sonneurs

3e étape du parcours GRAVEL ou VTT aménagé à partir de sentier pédestre GR® : Sur les Pas des Maîtres Sonneurs entre Berry et Bourbonnais

Randonnée n°1206836

Durée :	4h	**Difficulté :**	Moyenne
Distance :	52,53 km	**Retour point de départ :**	Non
Dénivelé positif :	550 m	**Activité :**	Cyclo-Route/VTC/Gravel
Dénivelé négatif :	718 m		
Point haut :	499 m	**Commune :**	Préveranges (18370)
Point bas :	222 m		

Description

(**D**) Du camping, rejoindre l'église de Préveranges prendre à droite la route en direction de Saint-Marien, passer devant un gîte d'étape puis, 100 m plus loin, prendre sur environ 200 m la Rue Saint- Martin à droite.

(**1**) Quitter Préverange, emprunter un chemin à gauche, traverser la Route de Saint-Marien **avec prudence** et poursuivre sur environ 600 m par un chemin en face. Atteindre un carrefour de chemins.

(**2**) Au carrefour de chemins, tourner à droite et parvenir au Bois du Breu. Couper la Route de Saint-Marien **avec prudence** et prendre à droite une petite route menant à une ferme. Laisser celle-ci sur la gauche et poursuivre tout droit par un chemin qui descend au hameau du Betoux.

(**3**) Après quelques maisons, tourner sur une route à gauche et, juste après un pont sur la Joyeuse, s'engager sur un sentier à gauche. Franchir de nouveau la Joyeuse et monter sur une colline ; gagner un étang. Tourner à droite en longeant l'étang et continuer le chemin. Passer devant une maison avec un vieux puits et poursuivre tout droit jusqu'à un virage.

(**4**) Prendre un chemin à gauche ; il monte sur environ 400 m puis tourne brutalement à droite pour aboutir à une route goudronnée. Passer à gauche sous un pont de chemin de fer. Gagner le Magnoux.

(**5**)Traverser le hameau du Magnoux vers l'Est. En haut d'une côte, virer à gauche et parvenir à un croisement où se dresse un château d'eau (alt. 504 m), point culminant du Cher et de la région Centre. Poursuivre quelques mètres sur la D203 à droite pour s'éloigner du château d'eau.

(**6**) La quitter aussitôt en prenant la route sur la gauche, suivre le bois de châtaigniers et prendre la 1re route à droite, descendre jusqu'à Beddes et aux sources de l'Indre sur votre droite.

(**7**) À la source de l'Indre, prendre le chemin à gauche qui remonte à travers puis en limite du bois. Prendre la première petite route sur la gauche. Suivre cette route jusque Chez Jabier Traverser la D3E **avec prudence** et prendre la route en face. Cette route se prolonge par un long chemin descendant.

(**8**) Obliquer à droite sur un chemin herbeux sur environ 100 m et prendre un chemin montant qui conduit à la départementale D3E. L'emprunter à gauche, **avec prudence** pour rejoindre Saint-Priest-la-Marche.

(**9**) Prendre à gauche à l'église et descendre jusqu'au ruisseau (Indre) et le traverser. Remonter en face par un chemin herbeux jusqu'au stade, prendre

Points de passages

D **Camping Municipal de Preveranges**
N 46.43452° / E 2.257752° - alt. 418 m - km 0

1 **Chemin Balisage blanc et Rouge**
N 46.433344° / E 2.250971° - alt. 420 m - km 0.76

2 **Carrefour de chemins**
N 46.426127° / E 2.247066° - alt. 455 m - km 1.66

3 **Le Bretoux. Vers la - Joyeuse (rivière) - Affluent de l'Arnon**
N 46.432863° / E 2.239631° - alt. 421 m - km 3.33

4 **Virage de l'Ayant**
N 46.429218° / E 2.217057° - alt. 450 m - km 5.26

5 **Le Magnoux**
N 46.428012° / E 2.204805° - alt. 483 m - km 6.57

6 **D203**
N 46.428279° / E 2.197284° - alt. 497 m - km 7.36

7 **Sources de L'Indre**
N 46.424611° / E 2.184763° - alt. 472 m - km 8.8

8 **À droite sur le chemin**
N 46.43801° / E 2.158177° - alt. 413 m - km 12.13

9 **Eglise de Saint-Priest-la-Marche. Traverser l' - Indre (rivière) - Affluent de la Loire**
N 46.448661° / E 2.170433° - alt. 383 m - km 13.91

10 **Hameaux de La Lande**
N 46.459639° / E 2.179463° - alt. 417 m - km 15.51

11 **D84**
N 46.472165° / E 2.162844° - alt. 386 m - km 18.14

12 **Sortie de Perassay**
N 46.471729° / E 2.145678° - alt. 349 m - km 20.56

13 **Genest**

Copie, vente et diffusion interdites - yyr4BGm2

à la route à gauche. Atteindre le hameau de La Lande.

(**10**) Prendre une rue à gauche et 100 m plus loin à droite. À un croisement, continuer tout droit : la route se prolonge par un chemin en face. Environ 300 m plus loin, parvenir à la limite entre le Cher et l'Indre. À la limite des départements, poursuivre en face puis à gauche à l'intersection suivante. S'engager sur une petite route direction Pointe Mazière vers l'Ouest pendant environ 300 m. Tourner à droite dans un chemin bordé de châtaigniers qui longe un petit bois et gagne une piste, la prendre sur la gauche.

(**11**) Obliquer de nouveau à gauche sur une petite route qui passe entre deux étangs. Traverser les hameaux de la Saigne et Pointe Mazière. Passer les dernières maisons de ce dernier, tourner à droite. La route dévale la pente (déclivité annoncée de 20%). Remonter jusque Chez Piot, rester sur la route principale à gauche et longer un stade par la droite. Tourner à gauche pour descendre dans le centre de Pérassay (380m).

(**12**) Sortir de Pérassay par la D71, puis à 600 m prendre la petite route en descente sur la droite. Arrivé à l'ancien moulin, prendre avant la passerelle à droite (passerelle privée) et traverser l'Indre. Remonter en face le chemin herbeux puis prendre le premier sentier sur la gauche. À la patte d'oie suivante, prendre le chemin à gauche le suivre jusqu'à la D71. Poursuivre à droite et traverser la D917 dans le village de Genest.

(**13**) Continuer tout droit à environ 100 m vous rejoignez le GR® 46 (balisage Blanc et Rouge que l'on suivra jusqu'à la fin de cette étape). Prendre en face et descendre jusqu'au chemin à la patte d'oie. Prendre en face, légèrement à droite et continuer jusqu'à la petite route. Virer à gauche en suivant la chaussée de l'étang et ensuite à droite vers le château de Beaulieu. Avant celui-ci, prendre le chemin à droite et aussitôt à droite également. Suivre ce chemin qui surplombe un petit étang jusqu'avant l'ancien moulin.

(**14**) Avant la traversée du ruisseau, prendre le 1er sentier à gauche et le suivre par la droite en remontant jusqu'à la petite route des Granges.

Prendre la 2e route à droite et de nouveau à droite sur la D110. Passer Puybertier, suivre un sentier à droitre qui coupe le virage et rejoindre le Moulin Retord.

(**15**) Quitter la D110 pour un chemin à gauche et franchir le Ruisseau de Beaulieu. Laisser les bâtiments du Moulin Gras à gauche et suivre la petite route parallèle à la vallée qui dépasse les bâtiments superbement rénovés du Moulin Vieux. Au pont, remonter la D71h à gauche et s'engager dans le premier chemin à gauche qui rejoint la départementale plus haut.

(**16**) Partir à droite, puis suivre la direction de Belfat. Traverser le hameau et atteindre un virage.
À la sortie de Belfat, descendre par une piste empierrée à droite jusqu'à une passerelle qui franchit le cours d'eau. Remonter en face par un chemin en sous-bois qui débouche sur le coteau (vue panoramique sur les hauteurs environnantes). Poursuivre tout droit, traverser la D26 et la rivière Indre en prenant en face et remonter vers le village de Sainte-Sévère-sur-Indre.

(**17**) Avant d'entrer dans le village, continuer à gauche vers la maison de retraite, puis tout droit. Traverser la rivière au gué et remonter vers la D54, la prendre à gauche puis le premier chemin à droite. Le suivre tout droit

N 46.459738° / E 2.134753° - alt. 375 m - km 22.65

14 **Sentier à gauche**
N 46.460677° / E 2.112252° - alt. 317 m - km 24.64

15 **D110**
N 46.464683° / E 2.10191° - alt. 301 m - km 26.3

16 **Les Chaumes**
N 46.463205° / E 2.08646° - alt. 317 m - km 28.3

17 **Village de Sainte-Sévère-sur-Indre**
N 46.485814° / E 2.068028° - alt. 298 m - km 32.35

18 **Chemin du plan d'eau de Ligny**
N 46.482003° / E 2.038867° - alt. 290 m - km 35.66

19 **Chemin descendant au ruisseau des Ternes**
N 46.496045° / E 2.030273° - alt. 275 m - km 39.32

20 **Chemin vers la D54b et la Tour Gazeau**
N 46.503364° / E 2.01741° - alt. 293 m - km 41.36

21 **La Tour Gazeau**
N 46.510836° / E 2.020821° - alt. 282 m - km 42.65

22 **Village de Pouligny-Saint-Martin**
N 46.516357° / E 2.015843° - alt. 280 m - km 43.62

23 **Chemin menant à la Preugne**
N 46.523004° / E 2.008633° - alt. 284 m - km 44.56

24 **Careffour de chemins**
N 46.531516° / E 2.002076° - alt. 295 m - km 45.65

25 **Traversée de la D940**
N 46.538129° / E 1.987892° - alt. 282 m - km 47.36

26 **Hameau de Rivarennes**
N 46.537893° / E 1.980554° - alt. 268 m - km 47.93

27 **Chemin longeant des étangs**
N 46.545538° / E 1.977313° - alt. 258 m - km 48.88

28 **Le Mont**
N 46.563599° / E 1.962744° - alt. 231 m - km 51.95

A **Parking de la Salle des fêtes Le Magny**
N 46.566601° / E 1.958495° - alt. 250 m - km 52.53

Copie, vente et diffusion interdites - yyr4BGm2

jusqu'à Pierre Blanche. Au hameau de Pierre Blanche, prendre la route à

droite. Aller tout droit, puis par la 1re route à gauche. Dépasser la ferme des Varennes.

(**18**) Prendre la piste à droite qui longe l'Étang de Ligny. Gagner l'entrée de Ligny, s'engager à droite sur un chemin étroit puis sur la piste qui le prolonge. À la route prendre à droite (l'itinéraire longe le parcours du golf des Dryades). À la D54 (calvaire), prendre en face puis à gauche jusqu'aux maisons de Lissaunay
Au niveau de la première maison emprunter une piste à droite.

(**19**) Dans une courbe (petite mare), prendre sur la gauche un chemin en herbe souligné par un talus. Franchir un ruisseau sur une passerelle et remonter sur le coteau en face pour emprunter une piste à gauche en lisière de bois. Peu après une mare, en face de la ferme des Grandes Ternes, obliquer à droite et descendre presque jusqu'à un ruisseau.

(**20**) Prendre le chemin en épingle sur la droite ; il conduit à la route départementale D54b, l'emprunter sur la gauche. Au milieu

des champs se dresse la Tour Gazeau (propriété privée) vestige d'une forteresse du XIIe siècle évoquée par George Sand dans le roman Mauprat.

(**21**) À une patte d'oie, prendre à gauche direction l'Embranchement, puis à droite au coin d'un cimetière ; gagner Pouligny-Saint-Martin (cote 283).

(**22**) À la D36, poursuivre en face vers l'église (église romane du XIIe siècle conservant des fresques naïves se rapportant aux travaux des champs). Quitter Pouligny-Saint-Martin par la route qui passe en contrebas de l'église. À une patte d'oie, partir à gauche et l'embranchement suivant laisser la ferme de la Malgache à gauche. Poursuivre sur environ 250 m.

(**23**) continuer tout droit en suivant le GR®46 et GR® 100 et laisser le GR® des Maîtres sonneur pédestre sur la droite.

(**24**) Au carrefour de 4 chemins prendre à droite et rejoindre Vaudouan prendre la route à gauche puis le premier chemin sur la droite puis le premier chemin à gauche que l'on suivra jusqu'à la D940

(**25**) Traverser la D940 prudence et prendre la petite route en face

(**26**) Au hameau de Rivarennes prendre la route à droite et la suivre sur environ 800 m

(**27**) prendre un chemin à gauche, virer à droite longer un étang et continuer tout droit passer entre 2 étang et à la route prendre aussitôt un chemin à gauche traverser la Couarde et continuer tout droit

(**28**) A Le Mont prendre u route à droite entrer dans le village de Le Magny par la gauche le long du cimetière et rejoindre le point d'arrivée

(**A**) Arrivée parking de la salle des fêtes

Informations pratiques

A proximité

Préveranges
Point culminant région Centre Val de Loire Le Magnoux 504m.
Saint-Priest-la-Marche
Sources de l'Indre, Beddes, Châtaigneraie.
Perassay
Moulins du bord de l'Indre.
Sainte- Sevère
Maison jour de fête (Jacques Tati), donjon, halle, Château, Porte.
Pouligny-Notre-Dame
Étang de Ligny avec téléskis nautiques, Église, Manoir.
Pouligny-Saint-Martin
Église, Tour Gazeau.
Vaudouan Chapelle
_Le Magny- Prieuré, Eglise
Donnez-nous votre avis sur : https://www.visorando.com/randonnee-preveranges-la-chatre/

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée

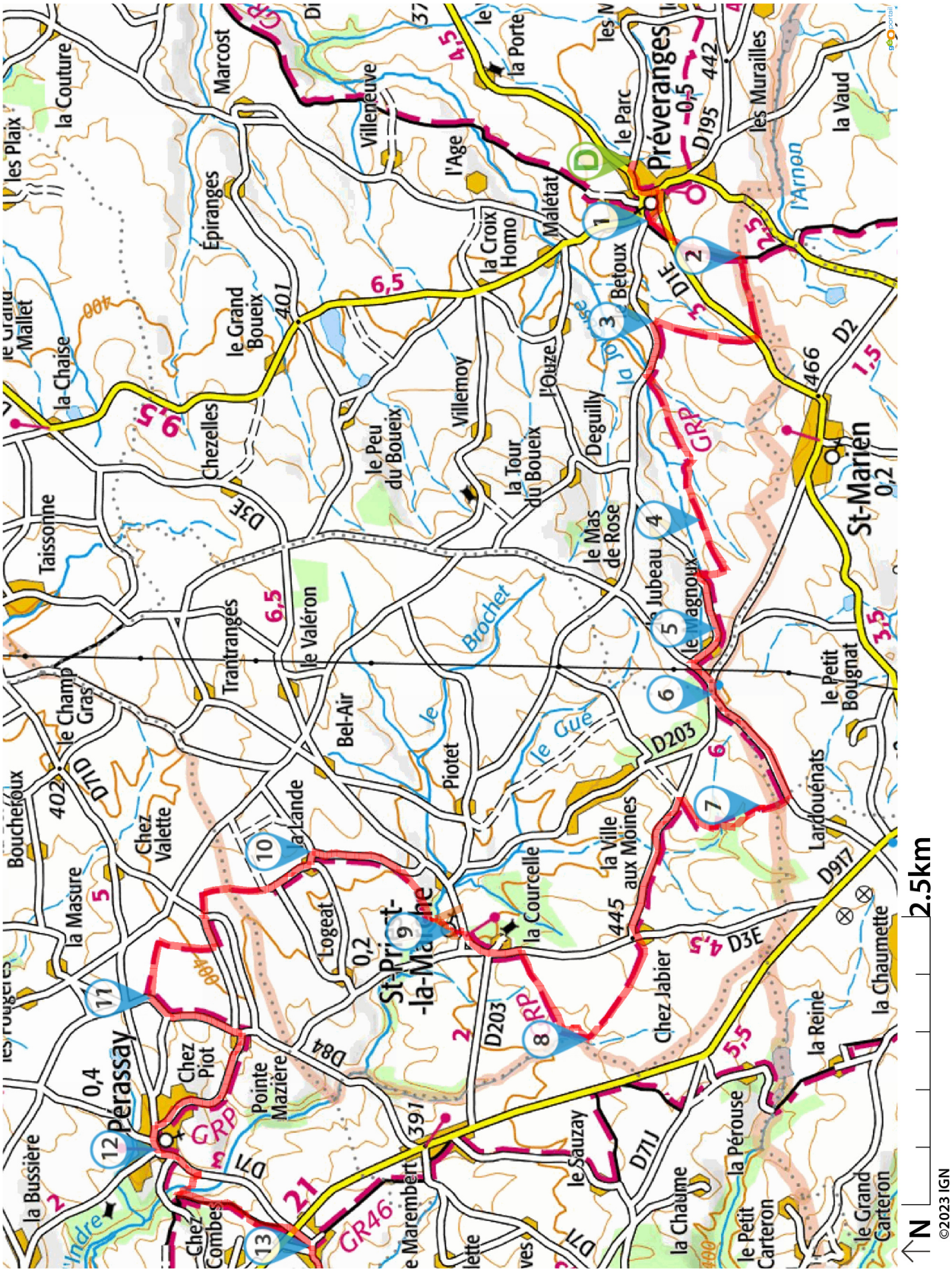

Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Copie, vente et diffusion interdites - yyr4BGm2

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée

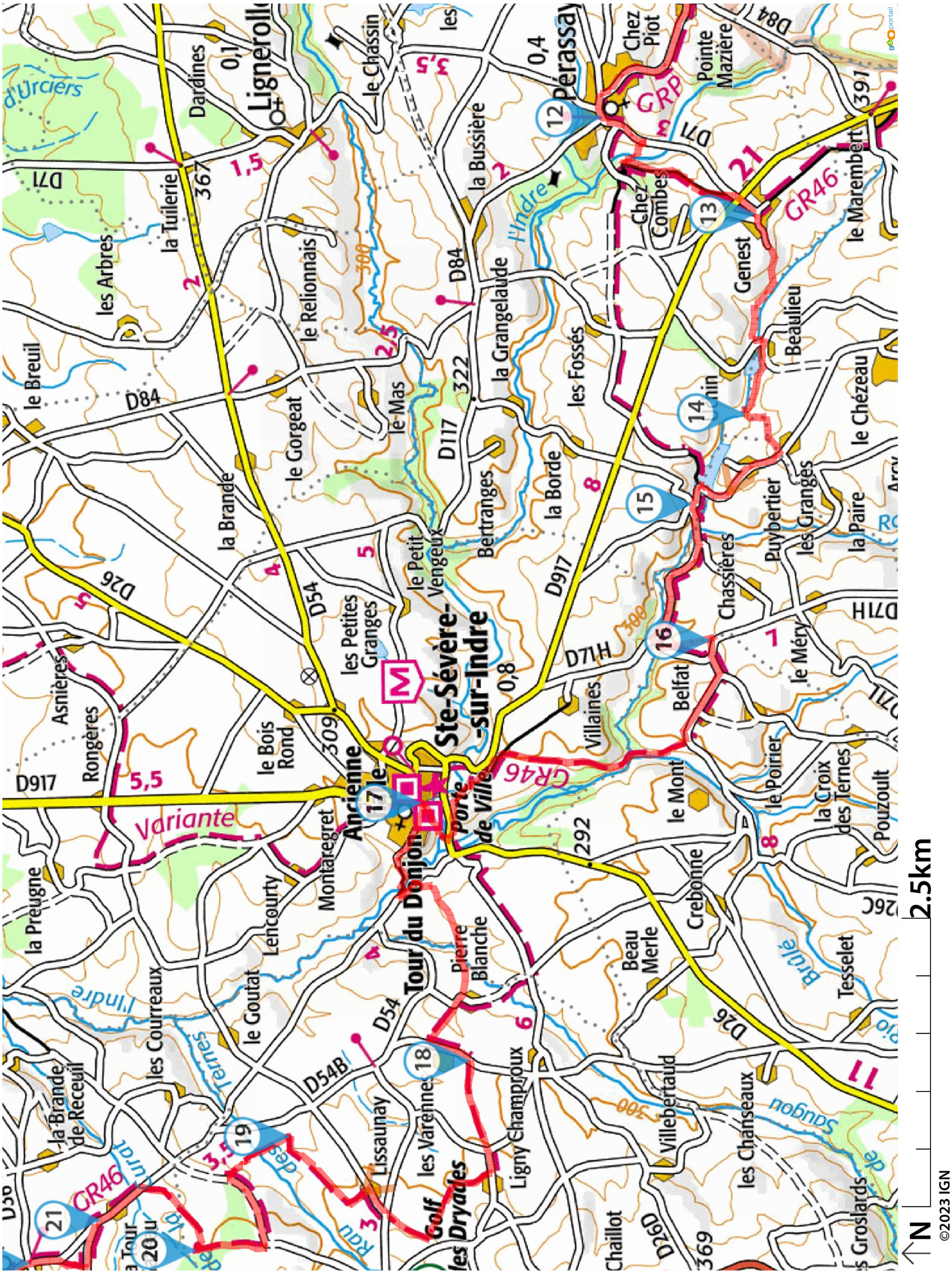

Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée

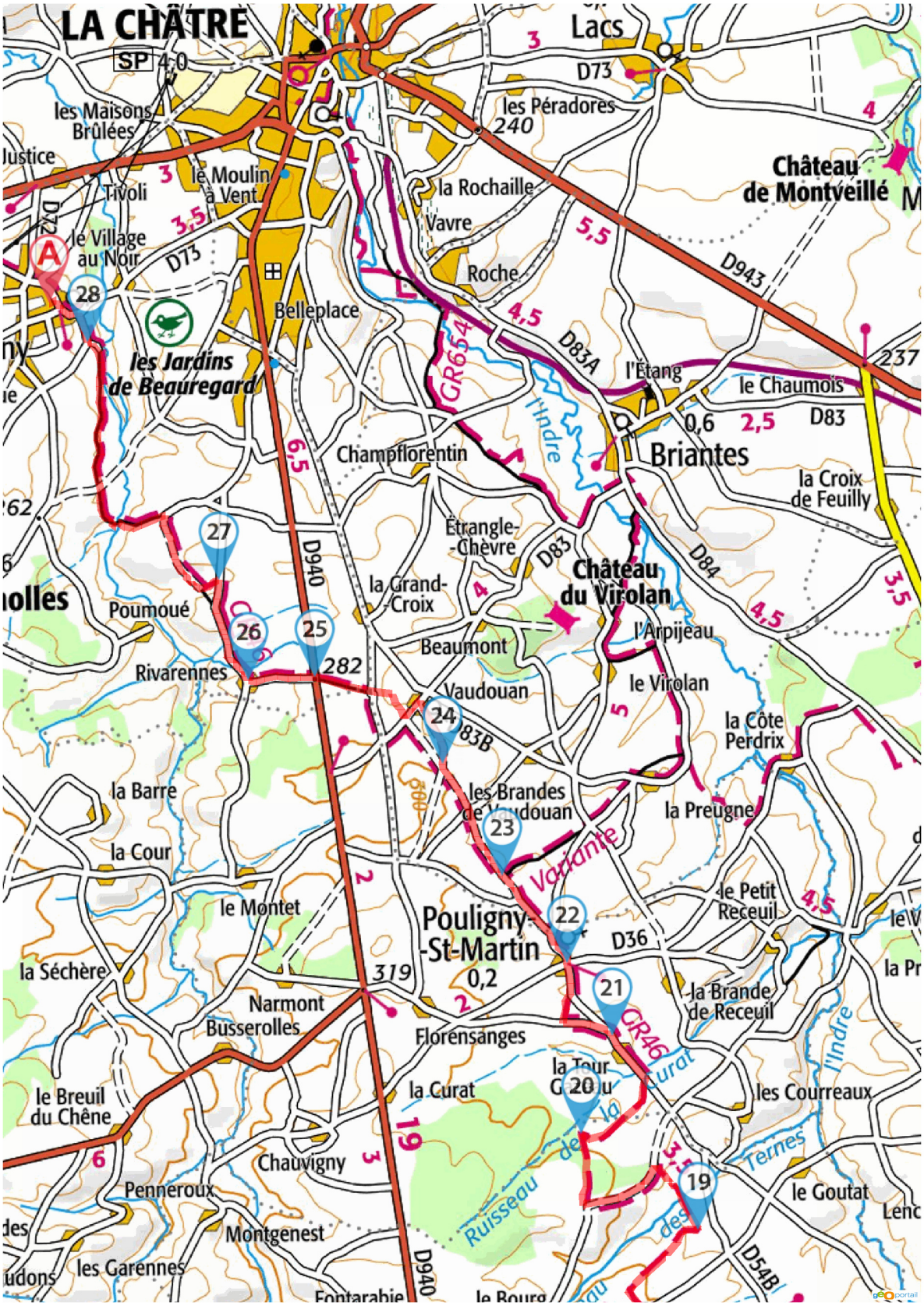

Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Copie, vente et diffusion interdites - yyr4BGm2

Visorando
Préparer et partager ses randos

LA CHARTE du visorandonneur

Préparation de sa randonnée

BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.

CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...

S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.

PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée

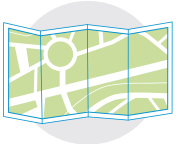

RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).

RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.

RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...

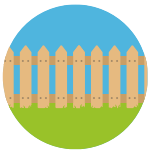

REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.

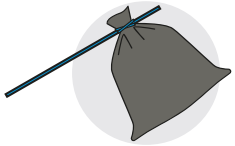

RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.

ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.

GARDER LA MAITRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.

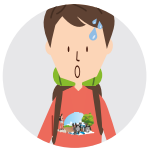

LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.